

Modalités de réservation aux services périscolaires pour 2020/2021

Vous avez complété le dossier d'inscription cantine-garderie 2020/2021 pour accéder aux accueils du périscolaire.

Afin de faciliter vos démarches et de répondre au plus près à vos besoins, les réservations se feront en ligne à partir du 01 septembre.

Voici la démarche pour la réservation :

Réservation des repas et des accueils périscolaires :

- ✚ **Simple et efficace : vous trouverez les réservations en ligne sur le site de la mairie :**

A noter que les réservations se font au plus tard **le 25 du mois** précédent (*attention un horodateur enregistre votre demande*) vous recevrez par texto la confirmation de vos réservations.

- ✚ **Pour des modifications / Besoin exceptionnel :**

En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler au plus tôt, par écrit soit par mail ou par SMS.

Veillez respecter **les délais de réservation**, noter ci-après :

GARDERIE : la veille de la prestation, au plus tard à 18h, jours ouvrés. (*Pour le lundi, faites la demande le vendredi*)

RESTAURATION : 1 semaine avant (5 jours ouvrés).

- ✚ **En cas de besoin imprévu :**

Me contacter le plus rapidement afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Tous les imprévus de « dernière minute » seront traités au cas par cas

et resteront exceptionnels.

- ✚ **Absence de votre enfant :**

Si votre enfant est absent, n'oubliez pas de me prévenir, **avant 9 heures**, afin que la restauration et le périscolaire ne vous soient pas facturés !

Prestation non réservée ou absence de l'enfant :

Si l'enfant se présente sans inscription ou que je ne sois pas informé de son absence, la ou les prestations seront facturé(s) au quotient max.

